

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 49 (1976)

Heft: 2

Artikel: Vers une harmonie du territoire national

Autor: Choisy, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127849>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vers une harmonie du territoire national

Aménagement du territoire national

5

Le 24 septembre 1975, l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, groupe de Suisse occidentale (Aspan SO), tenait son assemblée générale au Comptoir suisse à Lausanne. A cette occasion, l'Aspan présentait l'importante exposition qu'elle a conçue et réalisée sous le titre «Vers une harmonie du territoire national».

Cette exposition, qui actuellement est itinérante dans diverses villes suisses, a pour but de faire mieux comprendre au public ce qu'est l'aménagement du territoire, ses objectifs, sa nécessité notamment sur le plan national. Dans notre société moderne de consommation, il devient de jour en jour plus urgent de mettre fin, non seulement au gaspillage en général, mais surtout à l'utilisation incontrôlée du sol, qui est un bien en quantité limitée dans un petit pays tel que la Suisse. Il importe donc d'urbaniser de manière rationnelle et prudente, de protéger la nature et les sites, de conserver à l'agriculture les meilleures terres cultivables, de lutter contre la pollution et les déchets.

L'aménagement du territoire est aussi une nécessité pour concevoir et construire rationnellement les infrastructures énergétiques et les voies de transport et de circulation.

L'Aspan, depuis plus de vingt-cinq ans, lutte pour le principe de l'aménagement national et est à la base, en Suisse, de cette idée qui aujourd'hui est en voie d'entrer dans le domaine du concret dans notre pays. Au cours de cette assemblée générale, lors de la journée officielle de l'aménagement au Comptoir suisse, une importante conférence a été prononcée au Palais de Beaulieu par M. le conseiller national Laurent Butty, préfet de la Sarine.

Traitant de l'aménagement national, il a mis en évidence toute l'importance que revêt cette question qui sera l'an prochain sous le feu des projecteurs de l'actualité, puisqu'en juin 1976 le peuple suisse sera appelé à voter l'acceptation ou le rejet du projet de la loi fédérale sur l'aménagement national.

Nous avons le plaisir de publier dans ce numéro le texte intégral de la brillante conférence de M. le conseiller national L. Butty.

Dr h.c. E. Choisy,
président de l'Aspan SO,
ancien député au Conseil des Etats

1. L'aménagement du territoire est-il une nouveauté ?

Depuis un certain nombre d'années, l'expression «aménagement du territoire» apparaît presque quotidiennement, que ce soit dans nos journaux, dans le cadre de débats parlementaires, au sein de la population. On pourrait croire, à première vue, que l'aménagement du territoire est une nouveauté, née de la manipulation de quelques technocrates, lancée à travers le pays telle une mode. Pourtant, il n'en est rien. L'aménagement du territoire est, à vrai dire, vieux comme le monde. Il ne se présentait évidemment pas sous la même forme. De tout temps, l'homme s'est préoccupé, à des degrés divers, de la répartition de ses activités en rapport avec l'utilisation du sol. Cette démarche était avant tout située au niveau local. C'est ainsi que l'on a toujours recherché les endroits les plus propices à l'implantation de l'habitat. Ce dernier répondait surtout, il faut le dire, à des impératifs de sécurité. Songez aux agglomérations fortifiées du Moyen Age.

Il faut avouer, cependant, que l'homme, au cours des derniers siècles, ne se souciait guère de la manière avec laquelle il devait utiliser le sol et occuper le territoire où il évoluait. En Europe, et en particulier en Suisse, le territoire national était d'ailleurs assez vaste pour permettre un déroulement, disons-le, quasi anarchique des activités humaines. De plus, l'économie était essentiellement orientée vers l'agriculture, ce qui ne nécessitait pas la construction d'une infrastructure spécialement planifiée. D'où l'absence du besoin de codifier l'utilisation du sol. On peut toutefois souligner, dans le domaine du droit public, le développement de la réglementation en matière de police des constructions.

2. Nécessité et évolution de l'aménagement du territoire

Jusqu'au début de notre siècle environ, l'aménagement du territoire ne correspondait pas à une nécessité réelle, au point qu'il justifiait une intervention des pouvoirs publics. D'ailleurs, on disposait encore de grands espaces, la pollution des eaux était insignifiante, bref l'intérêt général n'était pour le moment nullement menacé. Mais un jour, la situation de faits a évolué, d'abord lentement, puis à un rythme toujours plus rapide. Tout d'abord la population s'est accrue d'une façon assez considérable. Ses structures se sont modifiées et l'on a assisté peu à peu à un déplacement des personnes de la campagne vers les centres urbains. Ensuite, et surtout, l'économie s'est transformée; la révolution industrielle a entraîné des bouleversements. La demande de terrains des-